

A photograph of two cyclists riding on a paved path through a forest. The cyclist in the foreground is wearing a yellow t-shirt, a blue and black helmet, and a blue backpack. The cyclist behind is wearing a black t-shirt and a black helmet. The path is lined with large trees and green grass. A large blue graphic element is on the left side of the image.

Plan Vélo 77 2020-2029

JUIN 2020

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

AXE 1

CONSTRUIRE UN RÉSEAU D'ITINÉRAIRES DE LOISIRS ET DE TOURISME

→ Cf. LES CARTES 1, 3A, 3B ET 4.

OBJECTIFS

- Permettre la pratique de loisirs de proximité pour les Seine-et-Marnais et la pratique touristique à l'échelle régionale, nationale et européenne;
- Conforter la Seine-et-Marne comme destination majeure des sports et loisirs « nature » en Ile-de-France;
- Valoriser la qualité du territoire, la diversité de ses paysages;
- Ouvrir de nouveaux axes sécurisés pour les déplacements interurbains.

Avec ce plan, le département annonce son ambition de devenir une véritable destination pour le cyclotourisme d'ici dix ans en France. Ceci est réalisable en se fixant l'objectif d'atteindre un niveau d'excellence pour :

- la qualité des infrastructures cyclables et de leur étendue, en veillant à respecter le cahier des charges national relatif à l'aménagement de véloroutes;
- les services annexes proposés aux cyclotouristes : par exemple des hébergements à proximité d'un itinéraire, des aires d'arrêt, des bornes de recharge pour des vélos à assistance électrique et le soutien au label « Accueil Vélo ».

Le volet touristique de cet axe relève principalement des missions de Seine-et-Marne Attractivité avec qui le département travaillera, ainsi qu'avec les communes et intercommunalités concernées par les projets.

Un objectif secondaire de cet axe est d'ouvrir, en complément des véloroutes programmées à

l'échelle nationale, de nouveaux axes sécurisés pour des déplacements interurbains à vélo et à pied dans le département : ces nouvelles infrastructures auront un bénéfice pour des usages quotidiens (ou utilitaires) et non seulement pour des usages de tourisme et de loisirs locaux puisqu'elles connecteront des communes rurales ou périurbaines entre elles.

ÉTAT DES LIEUX

Le Schéma national des véloroutes comprend quatre véloroutes en Seine-et-Marne, dont une véloroute européenne, « la Scandibérique » (EuroVelo 3). Les trois véloroutes nationales sont la véloroute 33 (« la Seine à Vélo ») – qui se superpose avec la Scandibérique entre St-Fargeau-Ponthierry et Champagne-sur-Seine –, la véloroute 52 (« le Paris-Strasbourg ») et la véloroute 55 (« le Chemin des Floteurs »). Le linéaire total des quatre véloroutes en Seine-et-Marne est de 266 km. Ces itinéraires suivent les deux cours d'eau les plus importants du département – la Seine et la Marne – ainsi que le canal du Loing et le canal de l'Ourcq.

En 2020, 58,5 km de la Scandibérique sont en service (54 % du linéaire), y compris une section de 36 km de long dans la vallée du Loing entre St-Mammès et Château-Landon, dont une voie verte de 32 km au bord du canal de Loing.¹⁰ Cette dernière a été réalisée progressivement entre 2007 et 2017 par le département, qui est en outre responsable de son entretien.

En ce qui concerne les itinéraires nationaux et européens, il reste à finaliser l'aménagement de la Scandibérique et à aménager les trois véloroutes citées ci-dessus.

10. Les 4 km restants se trouvent soit au bord de la Seine, soit au bord du Loing.

11. C'est un itinéraire plus adapté aux vélos tout terrain (VTT).

12. Les noms des 18 circuits sont « Les peintres en pays de Fontainebleau », « Les châteaux en Brie centrale », « La Brie autour de Brie-Comte-Robert », « Parc naturel régional du Gâtinais Français », « Balade au creux

de la Crêpe », « La vallée du Grand Morin », « Autour de Crécy-la-Chapelle », « Circuit en forêt de Fontainebleau », « Entre Marne et Morin », « Circuit historique à l'est de Meaux », « Balade entre l'Yonne et l'Orvanne »,

« Entre Seine et Loing », « Entre Brie et Provinois », « Nemours, entre Loing et Gâtinais », « En amont du Petit Morin », « De Provins à Donnemarie-Dontilly », « Circuit en Pays du Loing » et « Varreddes et la Bataille

Il existe d'autres itinéraires cyclables de longue distance dans le département, notamment :

- le canal de l'Ourcq à Villeparisis, Mitry-Mory et Gressy (piste cyclable ; 5,5 km) ;
- l'aqueduc de la Dhuis entre Courtry et Dammart (« GR 14A » et « PR » ; 18 km) ;¹³
- le Chemin des Roses entre Servon et Yèbles (Espace naturel sensible (ENS) départemental ; 18 km).

Le département assure l'entretien de la piste cyclable le long du canal de l'Ourcq (propriété de la ville de Paris) et il est gestionnaire et propriétaire du Chemin des Roses – un ENS départemental situé sur les emprises d'une ancienne voie ferrée dans le secteur de Brié-Comte-Robert et la vallée de l'Yerres. Enfin, on peut noter l'existence en Seine-et-Marne de nombreux circuits ou « boucles » à vélo à une échelle locale et qui sont empruntés pour le sport (VTT ou vélo de course) ou les loisirs, ou pour un usage mixte. Ces parcours peuvent figurer dans une publication ou sur un site web, ou ils peuvent être simplement connus localement ; ils peuvent être sur des routes ou hors réseau routier, sur des chemins, ce qui est le cas notamment pour les itinéraires dans la forêt de Fontainebleau. Ils sont promus par différents organismes, tels que la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), le Guide du Routard, le Petit Futé, www.cirkwi.com et les offices de tourisme intercommunaux. Leur nombre et longueur totale sont difficiles à estimer vu le grand nombre d'auteurs.

En 2011 et 2012, le département a travaillé avec le comité départemental de la FFCT et Seine-et-Marne Tourisme afin d'identifier 18 circuits vélo en Seine-et-Marne.¹³ Des plaquettes ont été publiées pour chacun de ces circuits, qui se trouvent en majeure partie sur des routes départementales et voies communales. A présent, ces itinéraires n'ont été ni sécurisés ni balisés. Ils conviennent donc plus à des cyclistes expérimentés, qui ne craignent pas de circuler sur des routes de campagne, en cohabitation avec le trafic automobile. Enfin, depuis 2020 deux itinéraires vélo en Seine-et-Marne ont reçu une labellisation « Vélo & Fromages » grâce à un financement de l'Assemblée des départements de France.

PRÉSENTATION DES ITINÉRAIRES ET PORTAGE DES AMÉNAGEMENTS

PRINCIPES DE DÉFINITION DU PORTAGE DES AMÉNAGEMENTS

Par pragmatisme, il convient tout d'abord de valoriser le plus possible les grandes infrastructures et liaisons douces existantes facilitant la réalisation de ces itinéraires cyclables (chemin de halage, « GR », délaissé ferroviaire, etc.), ce qui impose par la suite un travail de concertation et de conventionnement avec les propriétaires. Ensuite, l'opportunité d'un portage local est examinée (grande intercommunalité qui aurait la capacité d'assumer un tel projet). Enfin pour les autres territoires, le département pourra porter la maîtrise d'ouvrage des aménagements (ces principes sont ceux qui ont été mis en œuvre pour la réalisation de la Scandibérique).

La Scandibérique (l'EuroVelo 3)

En 2020, un peu plus de la moitié de la Scandibérique est en service en Seine-et-Marne (54 % ; 58,5 km sur 108 km au total).¹⁴ Le département a comme objectif la mise en service de l'ensemble de cette véloroute européenne d'ici 2023. Les deux sections qui restent à aménager sont celle située dans la vallée de la Seine entre Champagne-sur-Seine et St-Fargeau-Ponthierry et celle située dans le nord du département entre Villeparisis et Othis. En ce qui concerne la première, le département continuera à agir comme facilitateur du projet, et non comme maître d'ouvrage, sauf pour la mise en place de la signalisation directionnelle (jalonnement). Pour la section nord, le département porte la maîtrise d'ouvrage (MOA) de l'aménagement, et travaille étroitement avec les 11 communes et l'intercommunalité concernées.¹⁴

de la Marne ». Cf. aussi veloenfrance.fr/circuits pour une présentation de ces circuits, ainsi que quelques autres en Seine-et-Marne.

13. Est considérée une section d'une véloroute « en service »

+ si elle est praticable à vélo (pour tous types d'usagers) ;
+ si elle dispose de sections courantes, intersections, franchissements et traversées sécurisés et adaptés pour le vélo/les modes actifs ;

+ si elle est munie d'une signalisation directionnelle spécifique à la véloroute.

14. Les 11 communes : Othis, Longperrier, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, villeneuve-

sous-Dammartin, Thieux, Compans, Gressy, Claye-Souilly, Mitry-Mory et Villeparisis. L'intercommunalité : CA Roissy Pays de France.

La V52 (canal de l'Ourcq et la Marne, de Villeparisis au département de l'Aisne)

La réalisation du « Paris-Strasbourg » en Seine-et-Marne ouvrirait pour la première fois un axe pour le cyclotourisme dans la vallée de la Marne. Elle permettrait aux cyclistes au départ de Paris de rejoindre l'itinéraire déjà en service dans l'Est de la France.

Les acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation seront relativement limitées car son tracé entre Villeparisis et Lizy-sur-Ourcq suit le chemin de halage du canal de l'Ourcq (propriété de la ville de Paris) et pour la partie sur la Marne entre Mary-sur-Marne et Citry, la véloroute est prévue en partie sur un chemin de halage existant (domaine de Voies navigables de France).

Considérant l'importance économique de ce projet pour le nord du département – en particulier pour les communes de petite taille situées hors de l'agglomération parisienne – et le manque d'une offre de cyclotourisme aujourd'hui sur la Marne, le département portera la MOA pour les travaux sur l'ensemble de l'itinéraire, excepté le passage de l'itinéraire principal dans les communes faisant partie de l'unité urbaine de Meaux (Meaux, Villenoy, Poincy).

Afin de réduire le temps nécessaire pour traverser le territoire, surtout au niveau des méandres du canal de l'Ourcq et de la Marne à l'Est de Meaux, le département prévoit d'aménager un itinéraire bis plus direct entre Meaux et Changis-sur-Marne et a modifié le tracé de la véloroute à deux autres endroits. Il portera la MOA pour la réalisation de l'itinéraire bis entre Trilport et Changis-sur-Marne.

ACCORDS AVEC LA VILLE DE PARIS ET VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Le département œuvrera pour signer des conventions de superposition d'affectations avec la ville de Paris – l'autorité gestionnaire du canal de l'Ourcq – et Voies navigables de France – l'autorité gestionnaire du domaine public fluvial de la Marne – qui permettront l'utilisation par des cyclistes des chemins de halage de ces deux voies navigables. Il s'inspirera des conventions signées avec ces mêmes partenaires à d'autres endroits : pour la Scandibérique sur le canal du Loing (convention à renouveler) et pour la piste cyclable sur le canal de l'Ourcq à Villeparisis.

La V33 (vallée de la Seine) et la V55 (l'Yonne, de Montereau-Fault-Yonne au département de l'Yonne)

Compte tenu de ses engagements majeurs pour d'autres itinéraires de longue distance (la Scandibérique, la V52 et les Grands itinéraires cyclables départementaux – voir le chapitre suivant) et de la présence de maîtres d'ouvrage déjà impliqués sur ce territoire, le département ne portera pas la MOA pour la V33 et la V55. Cependant, il pourra co-animer un comité d'itinéraires afin d'aider et coordonner les MOA potentiels, et il conservera la MOA du jalonnement, par soucis de cohérence territoriale. En outre, pour ces deux véloroutes et lorsque le tracé se trouve sur le réseau routier départemental hors agglomération, il financera une partie des coûts des travaux ou portera lui-même la MOA.¹⁵

15. La V33 ou « La Seine à Vélo » en Seine-et-Marne fait partie d'un projet de prolongement d'une véloroute qui existe déjà entre Honfleur/

Le Havre et Paris. L'itinéraire le long de la Seine en amont de Paris se poursuivra jusqu'à Troyes. La partie entre St-Fargeau-Ponthierry et

Champagne-sur-Seine se superposera à la Scandibérique, tandis que la partie qui doit être aménagée indépendamment de la

Scandibérique se trouve entre Champagne-sur-Seine et Villiers-sur-Seine.

1. ITINÉRAIRES DE LOISIRS ET DE TOURISME

